

# Le général Degoutte parle aux journalistes alliés

"Rien ne nous détournera de notre tâche"  
"Le sort des Allemands est entre leurs mains"

Dusseldorf, 30. — Le général Degoutte a reçu ce matin les représentants de la presse, Anglais, Américains, Italiens, Français.

Le général commandant en chef des Armées Alliées d'occupation leur a fait la déclaration suivante :

En pénétrant dans la Ruhr, le 11 janvier, nous ne venions pas pour procéder à une opération militaire, mais pour assurer la protection d'une mission d'ingénieurs chargés de veiller eux-mêmes à l'exécution des aménagements prévus par l'Allemagne.

Nous invitons les autorités locales à nous faciliter notre tâche et les travailleurs à poursuivre leur travail dans l'ordre et le calme.

Par contre, le Gouvernement de Berlin a tout mis en œuvre pour provoquer un bouleversement général de la population.

Cette politique de véritables provocations n'a pas réussi, cependant, à nous faire perdre notre sang-froid.

Les soldats français ont donné un exemple de modération et d'humanité tout leur patrie est fière.

Modération, toutefois, n'est pas synonyme de faiblesse et notre patience n'est pas sans limite.

Ce dont on ne peut douter, c'est que les Gouvernements Alliés ne s'arrêteront pas en chemin ; qu'ils imposeront leur volonté et qu'ils briseront la résistance adverse.

Des sanctions ont déjà été prises ; d'autres plus sévères encore, suivront contre tous ceux qui ne voudront pas reconnaître les droits que nous tenons des traités et de la législation internationale.

Nous nous emploierons autant qu'il faudra, avec les moyens qu'il faudra, à obtenir pour nos régions effroyablement dévastées, les réparations qui nous sont dues.

Rien ne nous détournera de notre tâche. Le sort des Allemands est entre leurs mains.

A Essen, les Communistes protestent contre les manifestations nationalistes

Essen, 30. — Un nouveau meeting communiste s'est tenu hier soir, à Essen.

Il y a été protesté contre les manifestations nationalistes anti-françaises des jeunes gens à casquettes multicolores, c'est-à-dire des jeunes gens des écoles et des universités.

Le premier Belge a reçu M. Le Trocquer et le général Weygand

Accord parfait

Bruxelles, 30. — M. Le Trocquer, ministre des travaux publics français, le général Weygand, chef d'état-major du maréchal Foch, M. Herbetto, ambassadeur de France à Bruxelles, ont été reçus ce matin, au département des Affaires Etrangères, par MM. Theunis, Jaspar et Devèze.

M. Le Trocquer et le général Weygand ont mis le gouvernement belge au courant des deux voyages qu'ils viennent d'effectuer dans la Ruhr et de ce qu'ils y ont constaté.

L'échange de vues qui s'est prolongé pendant deux heures a montré le parfait accord des gouvernements français et belges sur les mesures prises ou à prendre.

M. Le Trocquer et le général Weygand ont décliné à l'ambassade de France, en compagnie des trois Ministres belges, le Ministre français des travaux publics et le général Weygand partiront pour Paris à une heure.

Le sabotage du télégraphe est organisé par Berlin

Dusseldorf, 30. — Hier soir, tout le service télégraphique avec la France et la Belgique a été coupé à Cologne et les transmissions télégraphiques de presse ont été très fortement retardées.

Les autorités françaises ont saisi des bruits de Berlin prescrivant ces sabotages ; elles ont également les preuves irréfutables en mains que tous les sabotages constatés ont été ordonnés par le Gouvernement du Reich.

Des indemnités pour les incarcérés et les expulsés

Dusseldorf, 30. — Le gouvernement du Reich a décidé de consacrer 500 millions de marks aux industriels et de dédommager les fonctionnaires incarcérés ou bien expulsés par les autorités alliées.

Le gouvernement prussien a accordé, de son côté, un crédit de 30 millions de marks pour un secours immédiat.

"L'Orient-Express" va changer d'itinéraire

Dusseldorf, 30. — Les Allemands ont fait savoir qu'ils arrêteraient un peu au-delà de Kehl à Appenweier, les rapides internationaux Paris-Prague et Orient-Express, sous prétexte qu'il n'y a pas assez

de charbon pour assurer leur acheminement à travers l'Allemagne.

Des mesures seront prises pour faire passer ces trains par d'autres voies.

Un journal est interdit à Dusseldorf

Dusseldorf, 30. — Les "Dernières Nouvelles de Dusseldorf" sont, à nouveau, interdites pour une période de sept jours.

Les mineurs de la Ruhr ont repoussé la grève générale à l'unanimité

Dusseldorf, 30. — Les représentants de tous les syndicats des mineurs de la Ruhr se sont réunis pour fixer leur attitude à l'égard du nouvel état de choses dans les régions occupées.

Une proposition de grève générale a été repoussée à l'unanimité.

Une résolution de protestation formelle contre les menées nationalistes, proclamant la fidélité à la République allemande, a été adoptée.

Les postiers d'Essen ont refusé d'obéir

Des sanctions ont été prises

Essen, 30. — Des délégués et employés des télégraphes d'Essen ayant refusé de s'engager aux ordres des autorités d'occupation, ont été arrêtés.

Les employés des télégraphes se sont alors mis en grève.

Le directeur des postes a été expulsé sur-le-champ.

Un manifeste des communistes allemands

Berlin, 30. — Le Drapeau Rouge publie un manifeste du Congrès communiste dont voici le passage essentiel :

Cette lutte que les ouvriers mènent à présent pour leur classe sortira le gouvernement ouvrier. Que fera celui-ci à l'égard de la France ? Il proposera à la France d'entrer en négociation ; à dire ouvertement, honnêtement ce que le peuple peut payer ; il offrira en gage des paiements les biens des capitalistes et veillera à ce que toutes les classes et non pas seulement la classe ouvrière contribuent aux réparations et à la reconstruction.

Le Conseil de la Société des Nations délibère

Paris, 30. — Le Conseil de la Société des Nations a tenu ce matin, au Petit-Luxembourg, une séance publique, sous la présidence de M. René Viviani.

La question de Mossoul

Lord Balfour, représentant de l'Angleterre, a donné lecture de la lettre adressée le 23 janvier par lord urzon au secrétaire général de la Société, lui demandant d'aider l'attaché de cabinet, conformément à l'article II du pacte de la Société des Nations, sur la question de la frontière disputée, entre les territoires de la Turquie en Casie-Mineure et les territoires sous mandat du royaume de l'Irak et rappelant qu'il a fait part à la conférence de Lausanne, le 23 janvier, de son intention d'en appeler en effet sur cette question, à la Société des Nations.

Malheureusement, explique lord Balfour, les représentants turcs à Lausanne ne se sont pas encore ralliés à cette proposition. Le gouvernement britannique estime que si les Turcs persistent dans leur refus et s'il y a menace de guerre, le Conseil devrait être convoqué immédiatement, conformément à l'article II du pacte de la Société des Nations. En ce cas, les Turcs prendraient part aux délibérations du Conseil et seraient mis sur un pied d'égalité complète avec les autres membres du Conseil.

M. René Viviani a pris acte de cette communication au sujet de laquelle le Conseil ne pouvait d'ailleurs prendre aucune décision immédiate avant que la conférence de Lausanne, qui en a délibéré hier, se fut prononcée sur cette même question. Mais M. René Viviani a formulé l'espoir que la paix du monde ne sera pas troublée.

La ville libre de Dantzig

La séance publique s'est terminée par la lecture de deux rapports de M. Adachi, représentant du Japon, sur les questions de Dantzig, les conclusions de ces rapports ont été adoptées sans observation. A la suite d'incidents relatifs aux relations extérieures de la Ville libre, le haut-commissaire avait pris une décision longuement motivée, qui provoqua de la part de la Pologne et de la Ville libre de Dantzig un recours devant le Conseil de la Société des Nations. L'accord suivant a pu s'établir depuis :

Lorsqu'elle est priée par Dantzig de prendre en main une affaire touchant aux relations extérieures de la Ville libre, la Pologne a le droit de refuser d'accéder à cette demande, s'il doit en résulter un préjudice évident pour les intérêts importants de l'Etat polonais.

La Pologne n'a pas le droit d'instaurer et d'imposer à Dantzig une politique étrangère définie, qui serait nettement contraire au bien-être, à la prospérité et à la bonne administration de la Ville libre.

Cet accord a été ratifié, ainsi que celui relatif aux dispositions d'ordre diplomatique et protocolaire qui doivent désormais régir les rapports entre Dantzig et la Pologne.

# La C. G. T. tient son 23<sup>e</sup> Congrès National Corporatif

## La Vérification des mandats

Le 23<sup>e</sup> Congrès National Corporatif de la C. G. T. s'est ouvert ce matin, dans une salle de l'Avenue du Maine.

La séance d'ouverture était présidée par Battini, de l'Union des Syndicats Confédérés de la Seine.

Près de 400 délégués assistent au Congrès. Sur la tribune, en outre des membres du bureau confédéral, on remarque les délégués étrangers, parmi lesquels se trouvent les représentants des organisations syndicales de la Hollande, de Belgique, du Luxembourg et de l'Espagne.

Les délégués de l'Italie, de l'Angleterre et de la Fédération syndicale d'Amsterdam sont attendus dans le courant de la journée.

Le discours d'ouverture de Battini

Dans son discours d'ouverture du Congrès, le président Battini, après avoir salué les délégués étrangers et les congressistes, a dit que malgré les attaques, les violences et les critiques dont la C. G. T. a été l'objet durant ces dernières années, celle-ci continue à vivre malgré ses adversaires.

Il faut, a poursuivi l'orateur, que de ce Congrès sorte un syndicalisme nouveau, non pas en déviant du but que la C. G. T. s'est tracé, car nous luttons toujours contre les forces capitalistes qui oppriment les individus, mais nous aurons un esprit nouveau par la forme de nos travaux de congrès.

Une protestation contre le complot

M. Battini a ensuite donné lecture à l'assemblée d'un ordre du jour dans lequel les

représentants des syndicats ouvriers français protestent contre les emprisonnements, les perquisitions appliquées sous le prétexte d'un complot contre la sûreté de l'Etat et ils adressent leur salut fraternel aux travailleurs de Hongrie, d'Italie, de l'Afrique du Sud, de Russie, de l'Asie et de l'Extrême-Orient.

Cet ordre du jour est adopté à mains levées.

Après quelques paroles de M. Léon Jouhaux secrétaire général, la séance est levée et renvoyée à cet après-midi.

Le Rapport moral

Un discours de Dumoulin

Paris, 30. — La séance de l'après-midi a été consacrée à la discussion du rapport moral présenté par le bureau confédéral.

G. Dumoulin, un des secrétaires, prononce un long discours dans lequel il expose l'action de la C. G. T. depuis le Congrès de Lille. Il montre que la C. G. T. a recueilli d'importantes souscriptions pour les différents grèves qui ont eu lieu depuis la scission. Il rend hommage au courage des inscrits maritimes dans leur dernier mouvement de grève, et, en terminant, il déclare à nouveau que la C. G. T. n'est pas responsable de la scission qui s'est produite l'an dernier puisque, après le Congrès de Lille, la majorité offrait à la minorité 16 sièges au sein de la commission administrative alors que la majorité n'en avait que 19.

Ma femme est charmante assure le Kaiser

Elle est seulement pingre

Il est très mal en point

Deux entrepreneurs et un architecte ont escroqué 100.000 fr. aux dommages de guerre

Un brasseur d'Annay-s-Lens a escroqué deux millions

Lyon et Troyes protestent contre l'augmentation des impôts

Des cambrioleurs surpris sont devenus des assassins

Le pont fatal

Le prochain mariage de...

Des cambrioleurs surpris sont devenus des assassins

Le pont fatal

Le prochain mariage de...

Des cambrioleurs surpris sont devenus des assassins

Le pont fatal

Le prochain mariage de...

Des cambrioleurs surpris sont devenus des assassins

Le Sénat a discuté la taxe sur le chiffre d'affaires

Les Coopératives ne seront taxées que sur leurs bénéfices

Le Sénat a poursuivi hier la discussion relative aux modifications à apporter à la taxe sur le chiffre d'affaires.

L'ensemble de l'article 2 du projet fut adopté, il stipule, notamment, que la taxe ne frappera pas les coopératives que sur les bénéfices.

La discussion de l'article 3, qui spécifie les éléments constituant le chiffre d'affaires soumis à la taxe, amena la Chambre à préciser certains points intéressants.

C'est ainsi qu'il est entendu que si le destinataire d'une marchandise en paie le prix de transport, la somme représentant ce prix de transport ne sera pas comprise dans le chiffre d'affaires soumis à la taxe. De même que les transporteurs, faisant l'avance des droits de douane, devront distraire les sommes correspondant à ces droits de leur chiffre d'affaires.

M. MARANGET fit accepter un amendement aux termes duquel la taxe qui frappe les fabricants ne sera pas appliquée à ceux qui sont dispensés de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

Une proposition concernant les Régions libérées

Au début de la séance, le président fit connaître qu'il avait reçu de M. Julien HUBERT une proposition de résolution tendant à la nomination en 1923 d'une commission de 27 membres chargés d'examiner les projets et propositions de loi concernant les départements libérés de l'invasion. Cette proposition fut renvoyée aux bureaux.

La prochaine aura lieu aujourd'hui.

Le Sénat étudie la réduction du service militaire

La Commission sénatoriale des Finances a entendu un exposé présenté par M. René Renoult, sur les conséquences, financières tout d'abord, du projet concernant le recrutement de l'armée adopté par la Chambre, portant réduction du service militaire à 18 mois et ensuite des propositions portant cette réduction à un an.

Avant d'aborder la discussion, la Commission a demandé au rapporteur de vouloir bien faire distribuer ses conclusions à chacun de ses membres.

Il a, en conséquence, été décidé que la Commission n'entamerait le débat que jeudi prochain.

Deux drames d'amour

Une mariée de trois jours tue son mari et se suicide

Paris, 30. — Les époux Liébaud, mariés depuis trois jours et domiciliés 3, rue Etienne Dolet à Suresnes, ont été trouvés morts étendus sur leur lit.

D'après les premières constatations faites par le commissaire de police, il semblerait résulter que Mme Liébaud aurait tué son mari d'un coup de revolver à la tête, alors qu'il dormait et se serait ensuite suicidée.

"Je meurs vierge" a écrit l'épouse avant de mourir

En procédant à l'enquête le commissaire de police trouva plusieurs lettres que Mme Liébaud avait laissées en évidence sur une table ; elles étaient adressées au commissaire au curé de Suresnes, à la mère de la jeune femme et à plusieurs membres de sa famille. Leur lecture ne permit aucun doute sur le motif du drame.

C'est dans un accès de folie subite que Mme Liébaud a tué son mari. Parmi les phrases incohérentes jetées par elle sur le papier se trouvait celle-ci :

"Je meurs vierge suivant les ordres formels de mon mari."

Une querelle d'amants se termine par des coups de revolver

Paris, 30. — Ce matin, Mme Cécile Coustin 23 ans, concubine, 145, boulevard National, à Cligny, au cours d'une scène de ménage avec son amant, Joseph Moritz, 65 ans, surveillant de nuit, a tiré sur lui deux coups de revolver.

Moritz, atteint à la tête par une balle, a été transporté à l'Hôpital Beaujon.

Mme Coustin a été arrêtée par le commissaire de police de Cligny.

Un aviateur pris par le froid a failli périr

Mount-Clemens (Michigan), 29. — Le lieutenant aviateur Sammers, volant à une altitude de 19.000 pieds, a perdu ses sens en raison du froid extrême.

Son appareil est redescendu rapidement, mais heureusement, le pilote est revenu à lui à quelques 400 pieds du sol et a pu atterrir sans accident.

# La Maison du Mystère

GRAND ROMAN D'AVENTURES ET D'AMOUR  
PAR JULES MARY

Mis à l'écran par la Société des films "ALBATROS"  
et édité par la Société d'exploitation des films "Eclipse"

## DEUXIEME PARTIE

### Les Mensonges héroïques

Toutes deux, elles avaient fouillé dans des cartons et retrouvé des photographies de Julian, alors même qu'il n'était pas marié. Toutes les photos avaient pris place un peu partout, animant la chambre du visage du disparu. Elles en avaient conservé trois seulement : l'une pour le salon, la seconde pour la chambre à coucher de Régine, la troisième pour la chambre de Christiane. Bientôt, la maison fut dégarnie de tout ce qui était un souvenir plus particulier de Julian. On eût dit que la mère et la fille s'ingéniaient à faire tout disparaître et à réguer loin d'elles ce qui pouvait ranimer et entretenir leurs souffrances et leurs regrets.

Corradin, étonné, en fit la remarque. Et il le crut.

Cependant, en ce sanctuaire fermé joliment, où Régine et Christiane seules entraient, s'accoutaient des choses qu'elles ne touchaient qu'avec respect.

ches une cape gros-bleu, avec un tisser d'or et la longue visière de cuir verni... Les menus objets du bureau particulier de Villandri, elle les avait recueillis pour les apporter à Régine.

Et Christiane, sans prononcer aucun nom, mais comme si la pensée d'un homme se lui présentait, incessante, à son esprit, avait dit :

— Au moins, comme ça, il ne pourra plus y toucher !

Jusqu'à ces gants et son porte-monnaie, et une bourse en or ou il mettait ses lous, et son portefeuille, tous objets trouvés sur lui quand on l'avait arrêté au sortir de la caverne, mais que le Parquet avait restitués à Régine...

Et sa montre en or, un bijou qui avait tant amusé Christiane, car elle marquait les heures, les minutes, les secondes, les jours de la semaine, les mois, et elle avait une sonnerie à répétition qu'elle obligeait son père à faire marcher sans cesse.

Deux médailles attachées en pendeloques à la chaîne de montre.

Des pipes, des tume-cigares et des tume-cigares.

Un étui à cigares et un autre à cigarettes, en argent.

Il engraisait, car il ne travaillait guère ; il donnait de la besogne juste assez pour ne pas être pris d'ennui ; mais comme il fallait pourtant que le travail fût exécuté, afin d'éviter les observations qu'on n'aurait pas manqué de faire au jardinier-régisseur sur le compte de ses rentes, il avait demandé deux aides. Or, quand Rudeberg demanda, il obtenait sûrement. Grâce à ses deux aides, les jardins, où il n'apparaissait guère, en chapeau de paille et en serpillière, que pour se promener, étaient soigneusement et soigneusement tenus. Ayant des goûts délicats — il aimait le républicain — il occupait plus spécialement des fleurs. C'était lui, par exemple, qui depuis quelques jours, selon les instructions reçues de Corradin, déposait tous les matins dans le vestibule les gerbes destinées à être réparties dans toute la maison. La règle de la propriété des Basses-Bruyères qu'il avait présentée à des courses aux environs, tantôt à pied, le plus souvent dans une élégante charrette anglaise que Corradin avait dû mettre à sa disposition.

Il se levait tard et se couchait de bonne heure, en un mot « se la couler douce ».

Le visage épanoui, les yeux rieurs, la pipe aux dents dix heures par jour, c'était un gai luron ayant toujours le mot pour rire.

Et que de fois n'avait-il pas dit à Corradin, haineux et sombre :

— Hein ! En me voyant si heureux, vous ne devez pas regretter ce que vous avez fait ?

Entre eux, du reste, n'existait aucun rapport... Presque jamais une parole ne s'échangeait... Si, de loin, Rudeberg l'apercevait venant de son côté, Rudeberg lui tournait le dos, se baissait pour déterrer quelque plante, pour remuer la terre autour d'une fleur, et quand l'autre était passé, il se relevait...

LES CACHETTES DE RUDEBERG

Rudeberg vivait aux Basses-Bruyères, profondément heureux, lorsqu'il avait distrait de certaines pensées inopportunes. Nous montrerons comment il se détraquait après avoir dit quelques-unes de ces pensées. Donc, profondément heureux.